

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 FEVRIER 2025.

Conseillers en exercice : 33
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Absent excusé : 1
Absents : 4

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq Février, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le dix-neuf Février deux mille vingt-cinq.

Etaient présents:

M. Paul CARRERE, Maire,

M.M. Isabelle CANTEGREIL, Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY, Rose-Marie ABRAHAM, Claude LABORDE, Christelle GUILHEMSAN, Anaïs CADIS, Daniel BIREMONT, Nathalie MOMEN, Adjoints

M.M. Philippe BOUCHONNEAU, Martine COULOUDOU, Daniel REISEMBERG, Marie-Christine ALTIMIRA, Véronique CARRERE, Didier STEVENIN, Angélina GUILHEMSAN, Nacira LAROUSSE, Christian PIT, Arnaud BRUNET, Philippe ESPUNA, Katia LEFEVRE

Absents excusés ayant donné Pouvoirs :

M. Yannick VILLATORO à Mme Anaïs CADIS

M. Alain CLOUTOUR à M. Daniel BIREMONT

Mme Pascale MOURIERE à M. Philippe ESPUNA

M. Michel GOURDON à M. Claude LABORDE

M. Nicolas MATHIO à M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY

Mme Céline BROQUERE à Mme Christelle GUILHEMSAN

Mme Anaïs BAREYT à Mme Nacira LAROUSSE

Absent excusé :

M. Mickael EECKHOUDT

Absents:

M.M. Cyril BIREMONT, Luc SCOGNAMIGLIO, Pierre GALIBERT, Annick CREISMEAS

Secrétaire de séance :

M. Claude LABORDE

Point 12 de l'ordre du jour.

Délibération n° 2025.021.

Objet: DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024.28

Point 12 de l'ordre du jour. Délibération n° 2025.021.

Objet: DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR LA CREATION DE DEUX ESPACES TESTS MARAICHERS. ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024.28

VU la délibération n° 2024.28 du conseil municipal du 14 mars 2024 portant sur la demande de financements pour la création d'une régie maraichère sur le domaine de Moré,

CONSIDERANT que le plan de financement doit être modifié suite à la réception de certains devis.

Il convient d'abroger et remplacer cette délibération comme suit :

Madame Isabelle CANTEGREIL rappelle au Conseil Municipal que la Commune souhaite créer des Espaces Tests pour maraîchers « bio » pour fournir son restaurant scolaire. Ces Espaces Tests s'implanteraient sur des terrains appartenant à la Commune, sis au lieu-dit Moré. Ces terrains font l'objet d'une demande de distraction de ces parcelles du Régime Forestier ainsi que d'une demande conjointe de défrichement auprès des services de la DDTM.

Descriptif du projet :

Le projet, en lien avec le dispositif départemental ETAL 40, consiste à installer deux maraîchers sur 1,5 ha chacun et pour une durée de 3 années. Les fruits et légumes produits seront destinés à alimenter principalement le restaurant scolaire situé à côté.

L'estimation des coûts est de 72 698,96 € HT qui comprend la main d'œuvre des travaux en régie pour 2 688€, mais qui n'est pas éligible aux subventions.

Par ailleurs le coût du boisement compensateur est estimé à 30 000 € HT.

Plan de financement des travaux éligibles :

Travaux de défrichement parcelle B020 Travaux Broyage rémanents Bloc sanitaire Mise en conformité tête forage Branchement assainissement Branchement eau potable Branchement électrique	BHM Duport Guy GB SEE Roquebert SYDEC SYDEC SYDEC	9 600,00 € 4 650,00 € 21 622,78 € 4 050,00 € 3 401,79 € 5 879,10 € 7 291,00 €
Fournitures travaux en régie Béton fibré Fondation dalles Aire lavage et assainissement Grave Equipement électrique Alimentation électrique pompe	Point P Point P Frans bonhomme Carrières Lafitte Yess REXEL	1 741,58 € 2 224,46 € 3 874,03 € 603,00 € 1 812,71 € 3260,51 €

Base subventionnable	70 010 ,96 €

Le début des travaux est prévu sur le second semestre 2024 pour une ouverture des espaces tests au 1er Septembre 2025.

ID: 040-200084713-20250225-2025_021-DE

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un soutien financier de la part de l'Etat au titre de la DETR/DSIL à hauteur de 20% du montant HT, et de la part du fonds FEADER/LEADER à hauteur 60% des dépenses subventionnables.

Le Plan de financement est ainsi arrêté :

Montant total de l'opération : 72 698,96 € H.T. Dépenses subventionnables retenues : 70 010,96 € H.T.

DETR/DSIL ou autre financement Etat 14 002,19 € 20% base subventionnable FEADER/LEADER 42 006,58 € 60% base subventionnable

Autofinancement <u>16 690,19 €</u> **72 698,96 €**

Après débats,

Le Conseil Municipal, à mains levées, à l'unanimité

DECIDE:

- .De la réalisation des travaux d'installation de deux Espaces Tests maraîchers à Morcenx -la-Nouvelle
- .D'adopter le plan de financement ci-dessus exposé
- .De solliciter les aides financières de l'Etat (Contrat de Ruralité (DSIL) et/ou DETR).
- .De solliciter les aides financières auprès du fonds FEADER/LEADER
- .Que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Fait à Morcenx-la-Nouvelle, le 25/02/2025.

Le Secrétaire de séance, Claude LABORDE.

Le Maire, Paul CARRERE

Copies : Préfecture Chrono - Dossier CM Compta - ELt - FT